

# RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX 2020-2021

**DU SERVICE DE GARDE L'ENTR'AMIS  
DE L'ÉCOLE INTÉGRÉE DES FORGES**

7625, rue Lamy  
Trois-Rivières (Québec)  
G8Y 4A8  
Téléphone : (819) 374-0112  
Télécopieur : (819) 373-2836  
Courriel : [entramis@cduroy.qc.ca](mailto:entramis@cduroy.qc.ca)



APPROUVÉ AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT LE 13 OCTOBRE 2020

## TABLE DES MATIÈRES

<b>25.</b>	<b>SERVICE DE GARDE L'ENTR'AMIS</b>	
25.1	Heures d'ouverture _____	11
25.2	Horaire de fréquentation _____	11
25.3	Accès au service de garde _____	11
25.4	État de compte _____	11
25.5	Gestion des comptes en souffrance _____	11
25.6	Dîneur _____	12
25.7	Allergie alimentaire _____	12
25.8	Traiteur _____	12
25.9	Journée pédagogique/inscription _____	12
25.10	Départ de l'enfant _____	12
25.11	Débarcadère _____	12
25.12	Fermeture du service de garde _____	13
25.13	Plan d'évacuation _____	13

## 25. SERVICE DE GARDE L'ENTR'AMIS

### 25.1 Heures d'ouverture

Matin	7 h 00 à 8 h 45
Midi	11 h 20 à 12 h 45
Soir	*15 h 10 à 17 h 45

\* Précision : pour la sécurité des élèves et l'organisation du service de garde, les parents ont accès au service de garde seulement à partir de 15 h 10.

### 25.2 Horaire de fréquentation

L'horaire de fréquentation prévu lors de l'inscription au SDG doit être respecté intégralement. Aucune modification ne peut être apportée à moins d'un changement de statut (réf. : règlements généraux 6.2).

### 25.3 Accès au service de garde

Il est obligatoire de se procurer une puce au coût de 6,50 \$ pour accéder au service de garde (non remboursable).

L'horaire d'accès au service de garde au moyen de la puce est de 7 h à 8 h 30 et de 15 h 10 à 17 h 35. Au-delà de ces heures, vous devez sonner et selon l'horaire administratif affiché sur la porte, un membre du personnel vous ouvrira.

### 25.4 État de compte

La facturation est faite, vers le 15<sup>e</sup> jour de chaque mois, sur une base mensuelle et expédiée par courriel. Sur l'état de compte du mois de mai, une estimation des coûts du mois de juin sera ajoutée (anticipation) et ce solde est payable au plus tard le 10 juin.

### 25.5 Gestion des comptes en souffrance

- En date de votre état de compte, vous devez respecter le délai de 10 jours pour acquitter votre facture;
- Si ce solde demeure impayé après 10 jours de la date d'envoi de l'état de compte, un avis de courtoisie par courriel vous sera envoyé annonçant un dernier délai de 5 jours suivant la date du courriel;
- Après ce dernier délai, si vous n'êtes pas entré en communication avec la technicienne ou la direction de l'école pour une entente, une lettre vous sera envoyée présentant une date finale de paiement et vous avisant que si cette date finale n'est pas honorée, votre enfant sera retiré du service de garde jusqu'au paiement total de la facture;
- Cette gestion des comptes en souffrance s'applique aussi pour les dîneurs.

## 25.6 Dîneur

Les enfants qui ne font que dîner à l'école, le coût est de 325,00 \$ pour l'année, payable en deux (2) versements de 162,50 \$, soit le 1<sup>er</sup> octobre et le 1<sup>er</sup> novembre (ces frais ne sont pas remboursables).

Ustensiles : Veuillez vous assurer que votre enfant dispose de tous les ustensiles nécessaires à son repas, puisque le service de garde n'en dispensera aucun.

Nous vous incitons fortement à utiliser des contenants réutilisables pour les différents aliments et breuvages de votre enfant le midi et aux collations, et ce, dans un souci de réduire les déchets. Évitez les petits sacs de toutes sortes et sortons nos contenants.

Ensemble, nous pouvons faire la différence à titre d'école verte Brunltand!

## 25.7 Allergie alimentaire

Un mémo vous sera transmis dès la première journée d'école afin de connaître les aliments à éviter selon le groupe d'âge de votre enfant. Nous vous rappelons que les aliments qui contiennent des noix et/ou arachides sont interdits en tout temps. Tous les aliments ensachés du commerce doivent obligatoirement afficher le logo suivant :



## 25.8 Traiteur

Un service de traiteur COOP LA BOÎTE À LUNCH est offert aux élèves de l'école le P'tit-Bonheur au coût de 5,75 \$/midi. Vous recevrez par courriel tous les renseignements nécessaires à la fin août.

**IMPORTANT : si votre enfant n'a pas de repas (perte, oubli, bris de plat, etc.), le service de garde lui offrira un repas au coût de 5,25 \$ qui sera facturé sur votre état de compte.**

## 25.9 Journée pédagogique/inscription

Les renseignements concernant les activités prévues pour les journées pédagogiques seront expédiés par courriel, accompagnés d'un lien internet pour inscrire votre enfant, environ 10 jours à l'avance. Lors des sorties ou activités spéciales au service de garde, vous devez inscrire votre enfant afin qu'il participe à l'activité.

## 25.10 Départ de l'enfant

Seules les personnes autorisées sur la fiche d'inscription pourront venir chercher votre enfant. De plus, au départ, une signature leur sera exigée.

## 25.11 Débarcadère

Nous sollicitons la prudence de tous et le respect des consignes au débarcadère du service de garde. Il est important d'y accéder à basse vitesse, d'y respecter le sens d'accès ainsi que l'horaire affiché et de ne pas s'y stationner en double.

### **25.12 Fermeture du service de garde**

Le service de garde est fermé durant les jours fériés, à la période des fêtes, les journées de tempête selon la politique du centre de service scolaire lors d'intempéries et aux journées pédagogiques de fin et de début d'année scolaire. Quant à la semaine de relâche, il y aura fermeture si le nombre d'inscriptions est insuffisant au sondage remis en janvier.

### **25.13 Plan d'évacuation**

Advenant le cas où une situation d'urgence nécessite une évacuation des bâtisses, les élèves seront emmenés à l'édifice du préscolaire Marguerite-D'Youville située au 7420, boul. des Forges et au centre des Loisirs des Vieilles Forges situé au 10215, boul. des Forges.

Un intervenant de l'école communiquera avec vous pour que vous puissiez venir chercher votre enfant.



*Voici nos propositions de simples gestes qui peuvent faire une grande différence pour notre précieux environnement*

- *Bouteilles, ustensiles et contenants réutilisables pour le plat principal, les légumes, les fruits, le yogourt, les collations, etc.*
  - *Sacs à collation en textile lavables*
  - *Serviette de table en tissu*

*Merci de contribuer à réduire les déchets.*